

Bilan de santé de la PAC → Le secteur des grandes cultures dénonce « *les décisions très brutales* » annoncées par le ministre. Le président d'Orama demande au ministre de « *revoir sa copie* ».

Philippe Pinta, président d'Orama « Nous refusons les décisions du ministre »

Comment réagissez-vous aux décisions de Michel Barnier concernant la mise en œuvre du bilan de santé de la PAC ?

Nous avons formulé plusieurs pistes concernant le bilan de santé de la PAC. Au congrès 2008 de la FNSEA, nous proposons de réfléchir à une flexibilité entre les niveaux de prix et les aides dans le secteur des grandes cultures. Bruxelles n'en a pas voulu. Suite à l'accord du 20 novembre dernier sur le bilan de santé de la PAC, nous avons émis le souhait de lancer une vraie réflexion, au-delà de ce bilan de santé, en visant la PAC d'après 2013. Comme la Commission européenne prône le rapprochement des aides, nous nous sommes dit qu'il était opportun d'amorcer ce rapprochement avant 2013 et de le poursuivre après 2013. L'objectif était qu'une partie des aides à l'hectare les plus élevées soient destinées aux producteurs les moins aidés. Nous savions pertinemment que cette proposition avait pour conséquence le transfert d'une partie des aides céréalières vers les surfaces en herbe, dans le cadre du premier pilier de la PAC.

En revanche, nous demandions de procéder de manière très progressive de façon à ce que chacun puisse adapter son exploitation à cette inévitable baisse des aides. Notre proposition pouvait se traduire par un transfert de plus d'un milliard d'euros. Nous étions persuadés, et le restons, que le rapprochement pro-



Philippe Pinta, président d'Orama à Michel Barnier, ministre de l'Agriculture: « Nous ne pouvons pas admettre des décisions aussi brutales, violentes et totalement inéquitable ».

gressif des aides était la meilleure voie pour préparer l'avenir. Cette proposition d'Orama visait à instaurer à la fois de la cohérence économique et une véritable équité dans l'évolution des soutiens.

Le plan proposé par Barnier ne tient nullement compte de nos propositions. Il conduit à une ponction de 19 % sur les soutiens à partir de 2010. Avec la modulation supplémentaire, on arrive à 22 % de prélèvement «

sec » sur les aides grandes cultures.

Que comptez-vous faire maintenant ?

Prélever plus de 20 % des aides, c'est énorme. Le premier objectif est de se battre pour remettre sur la table le dossier et en particulier l'utilisation de l'article 63 qui est beaucoup trop violente. Le ministre se trompe en déclarant que les prix sont durablement élevés, ce qui n'est pas la

réalité aujourd'hui. Personne n'est capable de dire ce que seront les niveaux de prix pour les années à venir ! Le ministre prend comme référence l'année exceptionnelle 2007, une année de très fortes hausses comme nous n'en avons pas connues depuis plus de trente ans. On nous dit qu'en 2010, les prix vont remonter... Si ce n'est le cas, comment ferons-nous ?

Si rien n'est fait, le secteur va devoir accélérer sa restructuration. On perd entre 2 à 3 % d'exploitation par an. Cette nouvelle politique va amplifier ce phénomène. Je pense notamment aux jeunes qui viennent de s'installer. Quand il va apparaître qu'on leur retire 10 000 ou 15 000 euros d'aides, je crains ce qu'il va se passer avec le banquier. Récemment, j'ai regardé des études prévisionnelles d'installation de futurs agriculteurs. Une fois tout payé, il leur reste entre 60 et 70 euros par hectare. Que fait-on d'eux ?

Le ministre invite les professionnels des grandes cultures à affecter sur d'autres bases que les références historiques, le solde de l'aide découplée qui n'a pas été utilisé. Qu'en pensez-vous ?

Qu'il assume lui-même ses décisions ! Nous refusons de participer au groupe de travail consacré à l'article 63. La possibilité offerte par le ministre de rapprocher des aides à l'intérieur des grandes cultures risque d'être un

élément de division à l'intérieur de notre secteur.

Nous avons justement préconisé de ne pas prélever les producteurs dont les aides étaient les plus faibles. C'est trop facile, aujourd'hui, de leur prélever une partie de leurs aides et, ensuite, de les laisser gérer le problème dans leur secteur. Avec un tel schéma, on parvient aussi à des situations totalement extrêmes : en cumulant les 22 % et les 11 % restants, certains producteurs verront leurs aides amputées de 33 % ! C'est impensable, le ministre utilise toutes les armes possibles pour mettre la zizanie dans le monde professionnel...

La FNSEA demande une indispensable clause de rendez-vous à l'automne 2010. Qu'en pensez-vous ?

Ce rendez-vous à l'automne 2010 est trop tardif car la France a jusqu'au 1er août pour notifier ses décisions auprès de la Commission européenne, on ne pourra plus rien changer après. Aujourd'hui, la FNSEA doit nous soutenir pour forcer le ministre à revoir sa copie. Si on laisse faire les choses en l'état, cela va faire exploser le monde professionnel. L'unité est difficile à construire, mais tellement facile à détruire avec de mauvaises décisions politiques. Nous devons reprendre le dossier avec la FNSEA. Nous ne pouvons pas admettre des décisions aussi brutales, violentes et totalement inéquitable.

PROPOS RECUEILLIS PAR H. GARNIER

Xavier Beulin

« Négocions rapidement des contre parties »



« Le ministre et le gouvernement peuvent-ils revenir en arrière, sa proposition gégrant plus d'inéquités qu'elle n'en règle ? », souligne Xavier Beulin, président de la FOP et premier vice-président de la FNSEA. « Nous avons recommandé l'utilisation des articles 45, 46 et 47 qui permettaient d'allier harmo-

nisation et régionalisation des aides ; ce n'est pas le choix que fait le gouvernement. Le choix des articles 68 et 63 ne lui donne pas la possibilité de progressivité. C'est un « one shot » (un coup) et puis on remet ça en 2013 ».

« Aujourd'hui, le ministre nous demande de nous mettre autour d'une table pour trouver une clé de répartition concernant les fameux 11 % pour les grandes cultures. La réponse est claire : « monsieur le ministre, allez jusqu'au bout. Si vous voulez faire de la redistribution, proposez-là ! Ce n'est pas aux professionnels de se déchirer entre eux pour savoir combien il faut mettre sur telle ou telle zone ou telle production... ».

Concernant, les zones intermédiaires, le responsable professionnel propose « une sorte de mesure deuxième pilier », à l'image de ce qui s'est déjà fait avec la mesure rotationnelle. Ce serait un moyen de ramener un peu de soutien sur certaines régions. Sans trop attendre, « la profession a intérêt à négocier des contre parties à ce mauvais accord pour les grandes cultures ». Et de citer « la dotation pour aléas » dont le décret devrait sortir. « Il s'agit de pouvoir mettre sur un compte affecté jusqu'à 23 000 euros du résultat de l'exercice, défiscalisés et désocialisés. La réintégration de cette dotation, en année de revenu faible, pourrait se faire sur des critères de type

aléas climatiques ou sanitaires. Bercy refusant pour l'instant d'intégrer les aléas économiques. Imaginons qu'une exploitation de grandes cultures ait mis 30 ou 40 000 euros sur ce compte affecté. Si en 2009, les résultats sont plus difficiles suite à une baisse des prix, nous demandons de pouvoir réintégrer une partie de cette dotation dans le résultat, au titre d'aléas économiques. C'est ce genre de contreparties que nous devons négocier maintenant avec le Premier ministre ». Le message délivré au secteur des grandes cultures, à travers l'application de ce bilan de santé de la PAC à la française, est explicite : « Vous disposez d'un certain

nombre d'instruments, faites avec et soyez compétitifs pour vous en sortir ». « Dont acte, répond le vice-président de la FNSEA, soyons compétitifs jusqu'au bout, mais cessons de nous mettre des semelles de plomb sans arrêt sur certains dossiers ». Plusieurs dossiers restent en souffrance : traitements semences, produits phytosanitaires ou encore biotechnologies... « La notion de préférence communautaire ne peut pas rester longtemps vide de sens », estime encore Xavier Beulin. « La France ne pourra pas être seule à appliquer un certain nombre de règlements ou directives que nos voisins n'appliquent pas eux-mêmes... » H. G.